



BULLETIN ADHESION 2014 BOURGOGNE

Afin de valider votre adhésion ou votre ré-adhésion, il est impératif de remplir correctement cette fiche. Merci

Bulletin : à adresser à Eric Mourey, 9 rue Camille Corot 58640 VARENNES-VAUZELLES / 06 07 38 17 23 / e_mourey@orange.fr

Chèque : ils doivent être libellés à l'ordre de **TRESOR VERT BOURGOGNE**.

Vous pouvez payer en plusieurs fois échelonnées.

Prélèvement automatique : envoyez un RIB ou RIP, indiquez le montant de votre adhésion et l'échéancier de prélèvement souhaité (mensuel, trimestriel, annuel).

L'adhésion est effective après réception du paiement et sa validation par le Conseil Politique Régional d'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS BOURGOGNE dans un délai maximum de deux mois.

La cotisation est annuelle, valable par année civile.

Je soussigné/e

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Profession

Adresse complète

Code Postal

Commune

Téléphone fixe

Téléphone portable

Courriel

n'appartenant à aucune autre formation politique, ayant pris connaissance des statuts nationaux et régionaux, déclare adhérer à « Europe Ecologie Les Verts » (voir grille de cotisation ci-contre)

Je rejoins le réseau des coopérateurs dès 20€

J'accepte de recevoir des SMS de la part d'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

J'accepte de recevoir des courriels de la part d'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

Date:

Signature:

Grille de cotisation nationale

Cette grille de cotisation présente le niveau de cotisation attendue en fonction de votre **revenu mensuel**.

Les niveaux de cotisation sont indicatifs et laissent la possibilité à chacun de tenir compte de sa situation personnelle, familiale et sociale du moment.

Elle ne peut pas toutefois être inférieure à la cotisation de base soit 36€ pour les adhérents.

| | |
|--|--------------|
| < 1200 €, précaires et étudiants : | 36 € |
| 1200 € | 55 € |
| 1300 € | 80 € |
| 1400 € | 100 € |
| 1600 € | 120 € |
| 1800 € | 160 € |
| 2000 € | 200 € |
| 2300 € | 230 € |
| 2500 € | 250 € |
| 2800 € | 300 € |
| >3000 € : Cotisation à 12% de votre revenu mensuel | |

Coopérateur : 20 €